

## 5.2.1 – Règlement intérieur

Département du Loiret – Arrondissement de Montargis – Commune de Gien

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation  
7 décembre 2023

***L'an deux mil vingt-trois, le treize décembre à dix-huit heures***, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Cammal Francis, Maire

Etaient présents :

M. Rougeron, Mme de Metz, M. Damon, Mme Bourdin, M. Bichon, Mme Chambon, M. Hidas, Mme Pingot, M. Greuin, Adjoints

Mmes Lemaître Clément, Gault, Devernois, MM. Pereira Dos Santos, Crozat, Mmes Gouveia, Agogué, MM. Mohr, Pouget, Chevré, Mme Do Souto, MM. Renard, Amalal, Mmes Chevallier, Djellat, de Crémiers, M. Colpin et Mme Pédro, Conseillers Municipaux

Formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absentes excusées ayant donné pouvoir :

Mme Terrasse à Mme Chevallier

Mme Riby à Mme Pingot

Mme Roger à Mme Devernois

Etaient absents : M. Franchina et Mme Flandry

Nombre de Conseillers

En exercice 33

Présents 28

Votants 31

Secrétaire de séance : Mme Chevallier

#### Délibération n° 2023/155

**OBJET : Approbation du règlement du concours de photographie « la biodiversité en ville » pour l'édition 2024**

En anticipation des différentes actions de la ville de Gien et de la Communauté des Communes Giennoises, et notamment du lancement de l'Inventaire de Biodiversité Communale et de la prochaine révision générale du Plan Local d'Urbanisme intercommunal, et afin de proposer une méthode de concertation ludique et valorisante, un concours de photographie sur le thème de la biodiversité en ville sera organisé sur le mois de mai 2024.

Ce concours aura pour objectif de faire émerger des sites ponctuels fragiles, remarquables, ou en danger, sur le territoire de la ville de Gien-Arrabloy, tout comme des sites ou situations anodins.

Il permettra d'alimenter la connaissance écologique communale, et éventuellement être une source d'alerte concernant des espèces protégées.

Ce concours est ouvert à tous photographes amateurs résidant à Gien-Arrabloy, n'autorisant qu'un unique cliché par candidat.

5 critères permettront de juger les clichés :

- le rapport urbain/biodiversité,
- le jeu de lumière/contraste,
- la qualité de la prise de vue,
- le message véhiculé,
- le lieu de la prise de vue.

5 lots seront à gagner et constitueront des places pour la saison culturelle (sous réserve de disponibilité pour le spectacle choisi) ou des plantes de la serre communale.

Tout cliché ou mise en scène détériorant ou perturbant un espace naturel, un milieu de vie ou un cycle de vie sera prohibé.

## LE CONSEIL

- les explications du rapporteur entendues,
  - sur avis favorable de la commission aménagement, travaux et cadre de vie du 9 novembre 2023,
  - après en avoir délibéré,
  - à l'unanimité des membres présents ou représentés,
- **APPROUVE** le règlement du concours de photographie « la biodiversité en ville » pour l'édition 2024 tel qu'annexé à la présente délibération,
  - **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes et à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre les Membres présents à la séance.

**Certifiée exécutoire,**

Les formalités de publicité ayant été effectuées

Le : 14 décembre 2023

Pour extrait conforme

à Gien, le 20 décembre 2023

Le Maire,  
Francis Cammal

La secrétaire de séance,  
Camille Chevallier



The image shows a blue ink signature of Camille Chevallier, the secretary of the council meeting. The signature is a stylized, cursive 'CW'.